

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 mai 2013

Mentions prescrites par la circulaire de M. Le Préfet de la Manche du 3 juin 1885.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Nombre de Conseillers présents à la séance : 10 puis 12 (à partir de 18h10 au cours de l'approbation du compte-rendu) ; puis 13 (à partir de 19h10 au début du point 7) ; puis 11 (à partir de 19h40 à la fin du point 10) ; puis 10 (à partir de 20h00 au milieu des questions diverses)

Procurations de vote : 6 puis 7 (à partir de 19h40 à la fin du point 10)

Convocation faite et affichée le : 27 mai 2013

L'an deux mille treize, le vendredi trente un mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Vaast-la-Hougue s'est réuni, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur LEPETIT Jean, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. Gilles AUGER, Mme Fabienne BARBEY (à partir de 18h10 au cours de l'approbation du compte-rendu et jusqu'à 20h00 au milieu des questions diverses), M. Jean-François CLAUDE, M. Gilbert DOUCET (à partir de 18h10 au cours de l'approbation du compte-rendu), M. Jean-Claude HAUTEMANIERE (jusqu'à 19h40 à la fin du point 10), M. Gilbert LARSONNEUR, Mme Marcelle LE BORGNE (jusqu'à 19h10 à la fin du point 10), M. Philippe LE BORGNE, M. Paul LECERF, M. Jean LEPETIT, M. Gilbert PELLETIER, M. André BOULLIN, M. Daniel SIMON (à partir de 19h10 au début du point 7)

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Stéphane CREVON donne pouvoir à M. Philippe LE BORGNE, M. Auguste HAUTEMANIERE donne pouvoir à M. Gilbert PELLETIER, M. Thierry HELIE donne pouvoir à M. Paul LECERF, Mme Marie-Claire LE GAL donne pouvoir à M. Gilles AUGER, Mme Denise LEPAYSANT donne pouvoir à M. Jean LEPETIT, Mme Annick PERROT donne pouvoir à M. André BOULLIN, M. Jean-Claude HAUTEMANIERE donne pouvoir à M. LARSONNEUR (à partir de 19h40 à la fin du point 10)

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Fabienne BARBEY (jusqu'à 18h10 au cours de l'approbation du compte-rendu, puis à partir de 20h00 au milieu des questions diverses), M. Gilbert DOUCET (jusqu'à 18h10 au cours de l'approbation du compte-rendu), M. Daniel SIMON (jusqu'à 19h10 au début du point 7).

SECRÉTAIRE DE SEANCE :

M. André BOULLIN. est désigné secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 18 heures.

Monseigneur le Maire demande à l'assemblée d'inscrire des points supplémentaires à l'ordre du jour, ce qui est unanimement accepté.

- **autorise** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,

Départs de Madame Marcelle Le Borgne et de Monsieur Jean-Claude Hautemanière à 19h40.

C – Affaires portuaires

11) SPL – Nomination d'un censeur

Lors de la dernière assemblée générale de la SPL, Monsieur le Maire a proposé Monsieur MOTTIER Bernard, Général de Corps D'armée, comme censeur désigné par la mairie de Saint-Vaast-la-Hougue pour siéger au conseil d'administration de la société (avec voix consultative - art. 19 des statuts de la SPL).

À la demande de Monsieur Daniel Simon qui s'interroge sur le résultat d'un éventuel désaccord de ce censeur qui n'a qu'un rôle consultatif, Monsieur Gilbert Doucet précise que celui-ci peut influencer les débats, faire des remarques pertinentes, mais qu'en tout état de cause, il ne peut prendre part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** la nomination Monsieur MOTTIER Bernard, Général de Corps D'armée, comme censeur désigné par la mairie de Saint-Vaast-la-Hougue pour siéger au conseil d'administration de la société (avec voix consultative - art. 19 des statuts de la SPL).

C- Questions diverses

Monsieur Gilbert Larsonneur, s'étonne que sur le site Internet, à la page « Conseil Municipal », sous sa photographie, il soit indiqué « économie » alors qu'il n'a pas de pouvoirs économiques. Monsieur le Maire lui dit qu'à la place, il est possible d'inscrire « finances », ce qui est accepté par ce conseiller municipal.

Monsieur Gilles Auger revient sur l'invitation faite par l'office du tourisme à bord du Marité et déplore l'absence des commerçants de Saint-Vaast-la-Hougue. Monsieur André Boullin précise qu'ils ont pourtant tous été invités.

Monsieur Philippe Le Borgne remarque que la gouvernance de "l'office du tourisme de la Pointe de Saire", mutualisation qui est une décision politique, se déplace de plus en plus sur Quettehou, notamment sa directrice, alors que, précise-t-il, le tourisme se situe sur Saint-Vaast-la-Hougue.

Monsieur André Boullin reconnaît qu'il y a effectivement un glissement vers Quettehou, car les élus ont mis de l'argent dans leurs locaux, alors que l'office de Saint-Vaast a un réel besoin de travaux de rénovation.

Certains élus soulignent le développement économique de Quettehou, alors que selon eux, Saint-Vaast-la-Hougue a tendance à stagner. Monsieur le Maire répond que la conjoncture actuelle est défavorable, et que le problème n'est pas uniquement centré sur Saint-Vaast. Il convient toutefois de s'interroger et, comme le propose Monsieur Jean-François Claude, de réfléchir à la faisabilité d'une étude réalisée par une structure type école de commerce.